

Le Maire de la Commune de Muttersholtz informe les descendants ou successeurs de :

- **SIGWALT Rawl** auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 15 septembre 1903 - emplacement B1 (14)
- **SIGWALT Gustave** auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 13 mai 1897 - emplacement B1 (20)
- **FELBER Jakob** auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 20 septembre 1915 - emplacement B4 (38+39+40)
- **SIGWALT épouse HERZOG Fanny** à qui une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 19 juin 1926 - emplacement B5 (38+39)
- **HARTWEG Gustave** auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 14 février 1894 - emplacement A5 (10+11)
- **SIGWALT Virgile** auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 6 avril 1922 - emplacement A8 (8+9)
- **URBAN Ursula** à qui une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 23 octobre 1889 - emplacement A8 (24)
- **BARRE Auguste** auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 10 septembre 1921 - emplacement D3 (4+5+6)
- **BERTHER Christian et SCHIFFMANN Karoline** auxquels une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 1 mai 1919 - emplacement C4 (9+10)
- **SIGWALT (Prénom illisible)** auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du (date complète illisible) 1918 - emplacement C5 (2)
- **KLETHI épouse MATHIS Frau Mihna** à qui une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 28 août 1918 - emplacement C5 (10+11)
- **SCHAEFFER Philippe** auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 20 janvier 1892 - emplacement C7 (6)
- **SPINDLER Charles** auquel une concession perpétuelle a été délivrée dans le cimetière de Muttersholtz, par acte en date du 22 février 1880 - emplacement C11 (10)

Que, par application des articles L. 2223-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le 26 juin 2023, à 11h, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus désignée,

Et les invite, en conséquence, à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Muttersholtz, le 24 mai 2023

Le Maire
Patrick BARBIER

